



MÉCANISME NATIONAL DE RÉFÉRENCEMENT

Un guide pratique pour les acteurs
intervenant dans la protection
des migrants en transit au Burkina Faso



Projet financé par l'Union européenne
Projet mis en œuvre par l'OIM



OIM
ONU MIGRATION



MÉCANISME NATIONAL DE RÉFÉRENCIEMENT

Un guide pratique pour les acteurs
intervenant dans la protection
des migrants en transit au Burkina Faso

REMERCIEMENTS

Depuis 2003, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) soutient les efforts du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs pour une meilleure réponse aux problématiques liées à la gestion des flux migratoires y compris l'assistance aux migrants vulnérables bloqués au Burkina Faso.

Depuis avril 2018, l'OIM accompagne la mise en place d'un mécanisme national de référencement des migrants vulnérables, en étroite coordination avec le Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH). Pour cela, différentes consultations ont été menées avec l'appui des partenaires étatiques (ministères de la sécurité, de la justice, des droits humains, de la défense, des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur) et de la société civile.

Le présent manuel constitue un document de référence pour tous ceux qui interviennent dans la prise en charge des migrants en transit au Burkina Faso. La publication de ce manuel n'aurait pas été possible sans la contribution de nombreuses personnes. À ce titre, je voudrais remercier l'ensemble des partenaires pour avoir coordonné le travail, révisé et validé le manuel portant Mécanisme national de référencement. De manière plus spécifique, mes remerciements vont au Conseiller technique du MFSNFAH ainsi qu'à toute son équipe et à celle de l'OIM pour avoir coordonné le travail.

L'OIM remercie l'Union européenne (UE) pour l'aide financière qu'elle a procurée au projet par l'entremise de l'Initiative conjointe pour la protection et la réintégration des migrants au Burkina Faso, financé par le Fonds fiduciaire de l'Union européenne (FFUE).

Aïssatou GUISSÉ KASPAR

Chef de mission



LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

4Mi	Mixed migration monitoring mechanism initiative (Mécanisme de suivi des migrations mixtes)
AVRR	Assistance au retour volontaire et à la réintégration
CONAREF	Commission nationale pour les réfugiés
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
DGBE	Direction générale des Burkinabè de l'extérieur
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DPFSNFAH	Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
DRDHPC	Direction régionale des droits humains et de la promotion civique
DRFSNFAH	Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
FMP	Flow monitoring point (Point de suivi des flux)
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MDC	Mouvement pour les droits civiques
MFSNFAH	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MIABE	Ministère de l'intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
RAO	Réseau Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RPE	Réseau de protection de l'enfant
SG	Secrétaire général
UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

SOMMAIRE

PRÉFACE	8
I. CONTEXTE	10
II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	12
III. VUE D'ENSEMBLE DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCEMENT	18
IV. CARTOGRAPHIE ET RESSOURCES DISPONIBLES PAR RÉGION	19
RÉGION DU CENTRE	21
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	21
2. Les partenaires et services disponibles	22
RÉGION DU SAHEL	29
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	29
2. Les partenaires et services disponibles	30
RÉGION DES HAUTS-BASSINS	35
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	35
2. Les partenaires et services disponibles	36
RÉGION DES CASCADES	41
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	41
2. Les partenaires et services disponibles	42
RÉGION DU CENTRE-EST	46
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	46
2. Les partenaires et services disponibles	47
RÉGION DE L'EST	51
1. Les acteurs clés du mécanisme de référencement	51
2. Les partenaires et services disponibles	52
ANNEXES	55

La présente publication a été élaborée, reproduite et distribuée avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne doivent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

PRÉFACE

La migration est un phénomène mondial qui influence la vie de beaucoup de personnes. Selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2017, on estime que 258 millions d'individus sont des migrants internationaux. En outre, les migrants représentent environ 3 % de la population mondiale et génèrent plus de 9 % du PIB mondial, soit approximativement 3 000 milliards de dollars de plus que s'ils étaient restés chez eux¹.

La migration se révèle ainsi comme un puissant facteur de développement durable, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination quand elle est bien gérée. En effet, les migrants constituent souvent des atouts pour leurs communautés d'accueil, sous forme de compétences qui renforcent la main-d'œuvre, d'investissement et de diversité culturelle. Ils jouent également un rôle dans l'amélioration de la vie des communautés de leur pays d'origine, par le transfert de compétences et de ressources financières, contribuant ainsi à des résultats positifs pour le développement.

Cependant, si la migration est mal gérée, elle peut également avoir des retombées négatives sur le développement : les migrants peuvent être exposés à des risques et les communautés soumises à rude épreuve, ce qui peut compromettre les gains du développement.

Durant leur parcours migratoire, les migrants se trouvent parfois en situation de vulnérabilité, notamment ceux qui sont bloqués, malades, victimes de traite, d'abus, de violence ou objets de trafic.

Le Burkina Faso, de par sa situation de plaque tournante au niveau de la sous-région, fait face, de nos jours, à de nombreux défis liés à la migration. Il est à la fois un pays de transit, d'origine et de destination pour de nombreux migrants de diverses nationalités en transit, des réfugiés, des migrants saisonniers ainsi que des travailleurs migrants de longue durée.

¹ OIM et McKinsey & Company, 2018

En réponse aux flux de plus en plus importants de migrants dans le pays, le Gouvernement du Burkina Faso, s'est doté en février 2017, d'une Stratégie nationale de migration (SnMig) dont la vision est en cohérence avec celle de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui stipule « **qu'une migration sûre et ordonnée est profitable à toute la société** ».

Plusieurs acteurs interviennent dans la gouvernance de la migration, la protection et l'assistance des migrants vulnérables, mais des insuffisances demeurent dans la coordination et surtout le référencement des migrants en transit. C'est dans ce contexte que le Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH) dont le mandat est, entre autres, d'œuvrer à la protection et à la promotion sociale et économique des groupes vulnérables, en collaboration avec les acteurs concernés et avec l'appui technique et financier de l'OIM, à travers le projet « Initiative FFUE – OIM pour la protection et la réintégration des migrants - Burkina Faso », financé par le Fonds fiduciaire de l'Union européenne (FFUE), a élaboré ce document de mécanisme de référencement.

Ce document est le fruit d'un processus de concertation entre les principaux acteurs et se veut un manuel pratique de référencement des migrants en transit au niveau national. Je me réjouis donc de son édition et invite l'ensemble des acteurs de la chaîne de protection et d'assistance des migrants vulnérables à se l'approprier et à en faire un bon usage dans leur pratique professionnelle quotidienne.

La Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale,
de la Famille et de l'Action Humanitaire



Hélène Marie Laurence ILBOUDO née MARCHAL
Officier de l'Ordre de l'Étalon

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso, carrefour migratoire de l'Afrique de l'Ouest en raison de sa situation géographique, est de plus en plus considéré comme un axe incontournable pour les migrants en route vers les pays de la méditerranée centrale. Dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, des centaines de migrants, ressortissants ouest-africains et de l'Afrique centrale traversent le Burkina Faso vers, notamment les pays du Maghreb avant de tenter un départ vers l'Europe. Selon une analyse réalisée dans les centres de transit de l'OIM au Niger, il ressort que trente-neuf pour cent (39%) des migrants non Burkinabè interrogés en 2017 ont affirmé avoir préalablement traversé ou transité par le Burkina Faso. Ils sont majoritairement originaires de la Gambie, du Sénégal et de la Guinée².

Nombreux sont les migrants qui échouent dans leur trajectoire migratoire et d'autres, voulant retourner chez eux, se retrouvent bloqués dans une situation de transit temporaire au Burkina Faso. Certains d'entre eux, sans assistance ni ressources, se retrouvent piégés entre le pays de destination qu'ils ont quitté à cause des conditions irrégulières de leur séjour (ou n'ont pas atteint) et le pays d'origine qu'ils avaient quitté dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Ainsi, le pays se voit confronté à d'importants défis liés à la gestion des cas des migrants vulnérables en transit.

Pour relever ce défi, le Gouvernement burkinabè a adopté en 2017 une Stratégie nationale de migration (SnMig) qui consacre la vision de la gouvernance migratoire jusqu'en 2025 et dont l'axe 2 concerne la protection et la garantie des droits des migrants au Burkina Faso³. Les démembrements du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) et la société civile mènent régulièrement des actions pour la protection des migrants bloqués et qui sont en situation de vulnérabilité. Cependant, les efforts des autorités gouvernementales et de la société civile restent insuffisants et les besoins en termes de protection

² Plus de données sur les flux migratoires au Burkina Faso sont disponibles ici : <http://www.globaldtm.info/fr/category/west-and-central-africa/burkina-faso/>

³ Stratégie nationale de migration adoptée par le Gouvernement en février 2017

et d'assistance aux migrants en transit demeurent peu satisfaisants. La prise en charge des migrants vulnérables (les migrants ayant des besoins médicaux ou psychosociaux, les enfants migrants non accompagnés, les migrants objets de trafic illicite, les migrants victimes d'abus, de violence, d'exploitation ou de traite) constitue toujours un important défi pour le Gouvernement et ses partenaires.



En outre, bien qu'il existe différents outils de collecte de données sur les déplacements de populations au Burkina Faso - voir annexe I - des insuffisances demeurent, notamment en matière de collecte, d'harmonisation, de centralisation, de mise à jour et de partage des données.

Face au nombre important de migrants tentant d'atteindre le Maghreb et/ou l'Europe en transitant par le Burkina Faso, le MFSNFAH et l'OIM ont identifié le besoin et la nécessité d'apporter une assistance directe mieux coordonnée et plus adaptée à leurs besoins. Le présent mécanisme de référencement national dresse un système compréhensif de coopération entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour faciliter la collaboration en matière d'assistance directe de ces derniers.

II. OBJECTIFS ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1. OBJECTIFS

Dans le souci d'accompagner l'État burkinabè, notamment les acteurs en charge de la protection des migrants en transit, à faire face aux défis qu'ils rencontrent, l'OIM, à travers le projet « Initiative EUTF – OIM pour la protection et la réintégration des migrants : Burkina Faso », financé par le fonds fiduciaire de l'Union européenne, a accompagné la mise en place d'un mécanisme national de référencement des migrants vulnérables. Il s'agissait de développer un système compréhensif de coopération entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour faciliter la collaboration en matière d'assistance directe aux migrants identifiés au Burkina Faso. Le mécanisme de référencement prend en compte les dispositions du cadre juridique national et les meilleures pratiques internationales, régionales, nationales et locales en matière de protection et d'assistance.

De manière plus spécifique, il s'agit de :

- garantir le respect des droits humains des migrants à travers un référencement efficace des migrants aux partenaires les plus habilités à répondre à leurs besoins spécifiques ;
- renforcer le travail en réseau de l'ensemble des partenaires qualifiés afin de fournir une assistance de qualité et adaptée aux besoins de chaque migrant identifié ;
- fournir des conseils et informations non seulement aux partenaires mais également aux migrants eux-mêmes sur les différentes étapes et possibilités d'assistance pour les migrants.

2.2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU MANUEL

Dans le but d'atteindre les objectifs sus-mentionnés, le MFSNFAH et l'OIM ont recouru à une méthodologie participative en impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la protection des migrants vulnérables au Burkina Faso. À cet effet, une série de consultations régionales dans quatre (04) zones stratégiques, à savoir la région du Centre, la région du Sahel, la région de l'Est et la région des Hauts-Bassins a été faite. Ces

consultations se sont déroulées sous forme d'ateliers participatifs de 1.5 à 2 jours avec pour objectif de répertorier, pour chaque zone, les acteurs présents, leur(s) domaine(s) d'intervention, les ressources et besoins, les recommandations des participants, leur rôle dans le mécanisme de référencement. Le présent document a été élaboré à la suite des différents ateliers régionaux.

Au cours des consultations régionales, tous les partenaires impliqués ont reconnu que :

- les migrants ont des besoins en termes d'accueil, d'alimentation, d'hébergement, de sécurité, de santé, de matériel de survie, de kits de dignité ou d'hygiène, d'effets d'habillement, d'accompagnement financier, de mise en relation avec les communautés d'origine, d'éducation, de prise en charge psychosociale, de référencement pour l'obtention de documents de voyage, d'information sur les services existants (services de base, services sociaux, AVRR), d'assistance juridique (détermination du statut juridique, protection des droits, appui aux formalités administratives), d'activités génératrices de revenus et de retracement familial...
- les acteurs de terrain ont des besoins en termes d'infrastructures (pour l'accueil et l'hébergement des migrants), d'appui financier, de formation, de matériel de communication, de matériel logistique (y compris matériel roulant), de ressources humaines et de dissémination des textes applicables en matière de protection des migrants vulnérables et de renforcement de la coordination...

Ce manuel a été développé pour aider et accompagner les acteurs de terrain dans l'assistance aux migrants vulnérables au Burkina Faso. Il a été conçu comme un guide pratique pour le référencement des migrants ayant besoin d'assistance. L'objectif est de renforcer la coordination et la collaboration entre les parties prenantes nationales pour fournir une protection, une assistance efficace et holistique aux migrants vulnérables, conformément au cadre juridique national et aux normes internationales.



Ce manuel se base sur :

- *le cadre juridique et institutionnel en vigueur au Burkina Faso – voir annexe 2*
- *les mécanismes opérationnels déjà existants – voir annexe 3*

Il s'agit d'un guide pratique opérationnel qui contient des informations susceptibles de changer au fil du temps. Il conviendra donc de réviser cet outil en cas de besoin.

2.3. QUELQUES PRINCIPES DIRECTEURS ET CONCEPTS CLÉS LIÉS À LA PROTECTION DES MIGRANTS VULNÉRABLES

Ce guide s'applique aux migrants en transit, vulnérables au Burkina Faso. L'objectif est de garantir la protection des migrants vulnérables. Le mécanisme national de référencement repose sur les principes directeurs et concepts clés suivants :

2.3.1. Principes directeurs :



✓ **Protection**

Le principe de protection fait référence à l'action de garantir la sécurité et l'assistance psychosociale à une personne ou à un groupe de personnes. Il s'agit de toutes les activités visant à garantir le plein respect des droits d'une personne conformément aux instruments juridiques applicables.



✓ **Confidentialité et protection des données**

C'est l'action de protéger les données personnelles/sensibles sur une personne. La confidentialité des informations personnelles doit être respectée en tout temps. Il se peut que certaines informations personnelles doivent être transmises à une tierce partie aux fins de référencement. Conformément aux principes internationaux de protection des données de l'OIM, il y a lieu d'obtenir le consentement écrit de la personne assistée avant de divulguer ses données personnelles et/ou son histoire à une tierce partie. Par ailleurs, il peut y avoir d'autres considérations à prendre en compte afin de respecter les lois sur la protection de la vie privée du pays concerné.



✓ **Caractère volontaire de l'assistance**

Renvoie à l'action d'apporter assistance à une personne dans le besoin : l'assistance est basée sur une décision prise librement par la personne. Une décision volontaire comprend deux (02) éléments : (i) la liberté de choix, définie par l'absence de contrainte physique ou psychologique ; et (ii) une décision éclairée, basée sur la disponibilité d'informations suffisantes, à jour et objectives.



✓ **Coordination/ collaboration :**

C'est l'action de travailler en réseau, en étroite coopération pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Les migrants en transit ont des besoins spécifiques auxquels aucun acteur ne peut répondre seul. Le travail en réseau est primordial et vise à assurer la couverture d'un large champ de services dont les migrants en détresse peuvent avoir besoin. Dans les faits, l'ensemble des acteurs gouvernementaux, des Nations unies et de la société civile œuvrent en étroite coopération pour répondre aux besoins spécifiques des enfants, des femmes et autres migrants ayant besoin d'assistance.

2.3.2. Concepts clés :



✓ Migrant

Il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Toutefois, ce terme s'applique à une personne se déplaçant à l'intérieur de son pays ou traversant une frontière internationale pour se rendre dans un autre pays indépendamment de (1) son statut légal (régulier ou non) (2) du caractère volontaire ou involontaire de la migration, (3) des causes qui ont poussé à celle-ci et (4) de la durée du déplacement (temporaire ou permanent).



✓ Vulnérabilité

Dans le contexte de la migration, l'OIM définit la vulnérabilité comme étant « la capacité réduite d'une personne ou d'un groupe à résister à la violence, à l'exploitation, aux mauvais traitements et/ou à des violations de leurs droits, à y faire face ou à s'en relever. Elle est déterminée par la présence, l'absence ou l'interaction de facteurs ou de circonstances qui (a) augmentent le risque de violence, d'exploitation, de mauvais traitements et de violation des droits, ainsi que l'exposition à ce risque, ou qui (b) protègent contre ce dernier»⁴. Les migrants présentant les profils suivants ont fréquemment été considérés par l'OIM comme courant un risque accru en raison de leur vulnérabilité : les migrants souffrant d'une maladie chronique, les migrants dans une situation médicale critique, les victimes de la traite, les victimes d'exploitation, de mauvais traitements et de violence, les migrants âgés, les enfants migrants non accompagnés, les foyers monoparentaux, les ménages dirigés par des femmes, et les femmes enceintes⁵. Le long de leur parcours migratoire, les migrants peuvent être

⁴ OIM, *Protection of the Human Rights and Fundamental Freedoms of Migrants and the Specific Needs of Migrants in Vulnerable Situations, Global Compact Thematic Paper, 2017.*

⁵ Cette liste n'est pas exhaustive mais reprend les principales vulnérabilités généralement considérées dans le cadre des interventions d'AVRR.

exposés à une multitude d'abus. Leur vulnérabilité s'accroît au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de leur réseau de protection (famille et communauté). De ce fait, une assistance directe sous forme d'aide alimentaire, au logement, médicale, psychosociale, juridique, à la recherche des familles et/ou au retour volontaire et à la réintégration est nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents des migrants en transit au Burkina Faso.



✓ **Retracement familial**

Recherche d'informations permettant au migrant de bénéficier de son droit de regroupement avec sa famille au cours du processus d'assistance au retour volontaire. Pour certains bénéficiaires tels que les mineurs non accompagnés/séparés, les personnes malades, il est important de retrouver la famille dans le pays d'origine avant de procéder au retour.

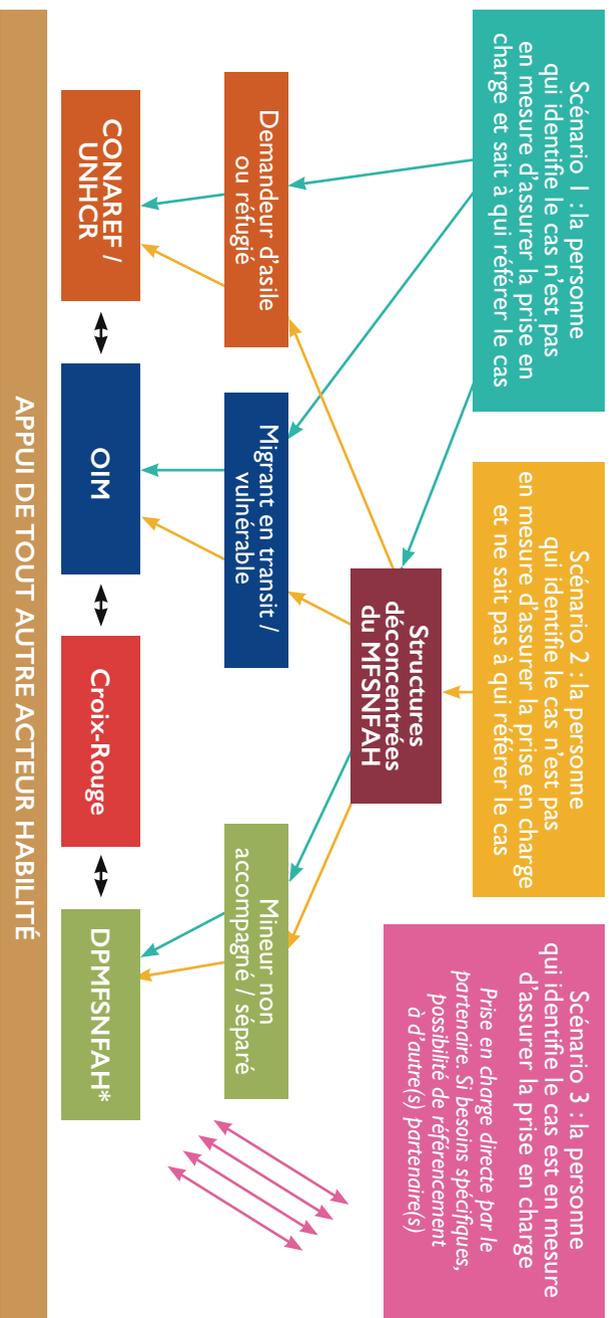


Ce manuel est divisé en plusieurs sections :

- *un schéma de référencement général ;*
- *six sections spécifiques correspondant à six différentes zones géographiques du Burkina Faso, à savoir la région du Centre, la région du Sahel, la région des Hauts-Bassins, la région des Cascades, la région de l'Est et celle du Centre-Est ;*
- *des fiches et outils pratiques en annexe.*

III. VUE D'ENSEMBLE DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

IDENTIFICATION : PAR TOUS



Légende :

- **Grais** - structure intervenante
- Les flèches (↔) représentent les référencements

*Appuyé par les acteurs de protection de l'enfant, y compris l'UNICEF

IV. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET RESSOURCES DISPONIBLES PAR RÉGION

LA RÉGION DU CENTRE

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Rahitaba Désiré Romain COMPAORÉ : 70 27 83 43
DPFSNFAH	Benjamin OUÉDRAOGO : 68 90 1010
UNCHR	Achille Lawadouen TOE : 65 50 48 31
Secrétariat permanent de la CONAREF	M. Dramane DIABATÉ : 76 50 19 14
Croix-Rouge	Coordonnateur régional de projet : 70 05 74 07 / 64 98 77 78 Centre d'écoute : 51 38 64 84
OIM	Séverin KÉRÉ : 54 49 50 74
Représentant du réseau de protection de l'enfance	Bruno YONLI : 78 81 18 87

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	Centre d'accueil et de réinsertion pour migrants de retour et en transit	Arouna SANOU : 76 00 08 79 / 73 97 06 76
Direction régionale de la FSNFAH du Centre	Centre de prise en charge des victimes de violence basée sur le genre : infrastructures et ressources humaines, uniquement pour les femmes	Mariam KABORE : 60 95 04 65
Direction provinciale de la FSNFAH du Kadiogo	Infrastructures et ressources humaines, uniquement pour les mineurs Familles d'accueil	Malaika KABORE : 73 61 70 74
Centre d'accueil et d'hébergement de PAMBILA	Centre d'accueil d'urgence de stabilisation comportementale et de prise en charge psychosociale et médicale soutenu par Keeogo	Pasteur Frédéric ZONGO : 78 74 28 17
Croix-Rouge	Ressources humaines et financières pour hébergement de migrants vulnérables	Centre d'écoute : 70 05 74 07 / 51 38 64 84 Président du Comité provincial : 70 65 06 00



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
Services déconcentrés du MFSNFAH	Vivres et non-vivres pour les personnes vulnérables	Harouna SIMPORE : 70 25 26 49
SP/CONASUR	Vivres et non vivres pendant les situations d'urgence	Issaka PAMTAM : 70 25 78 60 / 78 82 53 53
Croix-Rouge	Coupons alimentaires, vivres, kits d'hygiène, NFI	Centre d'écoute : 70 05 74 07 / 51 38 64 84 Président du Comité provincial : 70 65 06 00
OIM	Vivres, non-vivres et cash	Severin KERE : 54 49 50 74
CIAUD Canada	Cash pour les demandeurs d'asile, réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Armel YAMEOGO : 63 01 59 59



Assistance médicale

Structures	Ressources	Contact
Croix-Rouge burkinabè sise à la Zone du bois 01 BP 4404	Ressources humaines, financières et matérielles Soins gratuits	Clinique mobile : 70 05 74 07 / 51 38 93 40 Président du Comité provincial : 70 65 06 00
Ministère de la Santé (CMA, CHR, CHU) 03 BP 70 27	Ressources humaines, financières et matérielles Soins gratuits aux services sociaux hospitaliers pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes	25 32 48 89 / 90 / 91
Association Keoogo/ RAO, sise à la Patte d'oie 01 BP 6213 et Centre médical à Amboine	Ressources humaines, financières et matérielles Soins gratuits pour les enfants toutes vulnérabilités confondues, service de prise en charge holistique (médical, psychologique, social et juridique)	Coordonnateur Médical : 70 13 00 62 Centre Médical Keoogo : 78 73 73 92
Centre de support en santé internationale (CSSI) sis à Dassasgo 09 BP 17 58	Ressources humaines, financières et matérielles pour les réfugiés uniquement	Docteur : 25 36 47 76/ 73 04 54 45
Aumônerie catholique au CHU	Ressources humaines, financières et matérielles Soins gratuits	Responsable : 70 26 14 86
Samu Social	Ressources humaines, financières et matérielles Soins gratuits	25 38 69 10



Assistance psychosociale

Structures	Ressources	Contact
DPFNSFAH	Ressources humaines	Benjamin OUEDRAOGO : 68 90 10 10
CHU de Yalgado	Unité de soins psychiatriques : gestion de cas et hospitalisation des cas de sérieux troubles mentaux Traitement pharmaceutique et soutien psychosocial 40 lits et 2 salles d'isolement Personnel : psychiatres, 3 infirmières psychiatres, travailleurs sociaux Soins payants	Chef de service : 25 38 03 24
Croix-Rouge	Assistance psychosociale, y compris rétablissement des liens familiaux	Clinique mobile : 70 05 74 07 / 51 38 93 40 Président du Comité provincial : 70 65 06 00
ALERT Migration- Afrique	Ressources humaines qualifiées	Responsable : 70 14 36 85



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Gendarmerie	Ressources humaines, certaines prestations payantes	16
Police	Ressources humaines, certaines prestations payantes	17
Association des femmes juristes du Burkina Faso	Ressources humaines Clinique juridique	25 36 15 56 / 70 11 79 25 51 41 23 91
OIM	Accompagnement, conseil et référencement pour les migrants	Severin KERE : 54 49 50 74 Sandrine NEGALO : 67 71 13 66
UNHCR	Accompagnement, conseil et référencement des réfugiés et demandeurs d'asile	Achille Lawadouen TOE : 65 50 48 31
Secrétariat permanent de la CONAREF	Ressources disponibles pour l'accueil et l'accompagnent des demandeurs d'asile les réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Dramane DIABATÉ : 76 50 19 14
Ministère des droits humains et de la promotion civique	Ressources humaines	Sibiri BARRO : 70 06 30 13
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielles	Armel YAMEOGO : 63 01 59 59



Assistance aux enfants

Structures	Ressources	Contact
Réseau de protection de l'enfance	Ressources humaines, matérielles et financières	Bruno YONLI : 78 81 18 87
Association Keogo/ RAO	Ressources humaines, matérielles et financières, placement en famille d'accueil ou centre d'accueil d'urgence	Adélaïde SAWADOGO : 70 09 36 21 / 79 49 86 74 Ludovic SAWADOGO : 70 27 61 89 / 79 40 29 53
OIM	Ressources humaines, matérielles et financières	Sandrine NEGALO : 67 71 13 66
Croix-Rouge	Coupons alimentaires, vivres, kits d'hygiène, NFI	Centre d'écoute : 70 05 74 07 / 51 38 64 84 Président du Comité provincial : 70 65 06 00
UNHCR	Accueil, accompagnement demandeurs d'asile et réfugiés	Achille Lawadouen TOE : 65 50 48 31
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines	Responsable : 70 14 36 85
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielles	63 01 59 59



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Humaines, matérielles et financières	Severin KERE : 54 49 50 74
UNHCR Goughin	Humaines, matérielles et financières pour les réfugiés uniquement	Achille Lawadouen TOE: 65 50 48 31
SP/ CONASUR	Ressources humaines	Issaka PAMTAM : 70 25 78 60 / 78 82 53 53
ALERT Migration -Afrique	Ressources humaines	Responsable : 70 14 36 85
Association Keeogo/ RAO, sise à la Patte d'oie 01 BP 6213 et Centre médical à Kamboinsin	Logistique, alimentaire, sanitaire, logement, kit de voyage, vaccination, établissement de documents de voyage	Adélaïde SAWADOGO : 70 09 36 21 / 79 49 8674 Ludovic SAVADOGO 70 27 61 89 / 79 40 29 53
Service des passeports	Documents de voyage (sauf conduit, laissez-passer)	78 19 49 99

LA RÉGION DU SAHEL

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Lassané OUEDROGO : 63 99 43 78
DPFSNFAH	Karim DIALLO : 70 14 04 70 / 78 30 78 63
UNCHR	Clarisse NGATTA : 65 50 48 10
Antenne de la CONAREF	Antenne de DORI : Ben Omar TIEMTORE : 70 70 71 91 Antenne de Djibo : Alima SOGNE : 77 83 68 83
Croix-Rouge	Coordonnateur régional de projet : 70 72 70 56
OIM	54 49 53 52
Représentant du réseau de protection de l'enfance	Issouf OUEDRAOGO : 70 27 80 71

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
Centre de transit et d'accueil d'urgence de la Direction Régionale de la FSNFAH	Ressources humaines, centre de transit (composé de : 1 dortoir pour femme de 24 places, 1 dortoir pour mineur de 24 places, 1 dortoir homme de 20 places)	70 14 04 70 / 72 44 38 63 / 62 37 77 32
Direction provinciale de la FSNFAH	12 familles d'accueil à Dori, toutes agréées + appui alimentaire et sanitaire pour les mineurs uniquement	70 14 04 70
Syndicat des transporteurs de Dori	2 maisons à la gare routière	Mamoudou CISSE : 70 33 93 26 / 76 52 01 92



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
Les services du MFSNFAH de Bani :	Ressources humaines	Sébastien NIKIEMA : 70 55 98 44
Les services du MFSNFAH de Seytenga	Ressources humaines	MEDA : 72 39 85 36
Les services du MFSNFAH de Falangountou	Ressources humaines	Hamado SAWADOGO : 63 64 42 68
OIM	Ressources humaines et financières	54 49 53 52
Save the children	Ressources financières et humaines	Moussa OUEDRAOGO : 51 51 14 39
Syndicat des transporteurs de Dori	Caisse des syndicats de transporteurs	Mamoudou CISSE : 70 33 93 26 / 76 52 01 92
Croix-Rouge	Ressources financières	Centre d'écoute : 70 72 70 56 / 51 20 92 29 Président du Comité provincial : 70 24 25 32
CIAUD Canada	Cash pour les demandeurs d'asile, réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Pélagie COULIBALY : 06 74 09 52



Assistance médicale et appui psychosocial¹

Structures	Ressources	Contact
CHR et CMU Dori Direction sanitaire / DPFSNFAH Sociale	Ressources humaines et matérielles Fonds DPFSNFAH	Major de la médecine interne : 71 07 33 90 Chef de service de la solidarité : 72 63 51 05
Save the children	Ressources humaines et financières	Soumaila KANDIA : 53 94 67 38
Terre des hommes Lausanne	Ressources humaines et financières	Boukary KAREMBIRI : 70 99 78 97
Croix-Rouge	Ressources financières, humaine et matérielles, assistance médicale, soutien psychosocial y compris rétablissement des liens familiaux	Centre d'écoute : 70 72 70 56 / 51 20 92 29 Président du Comité provincial : 70 24 25 32
DPFSNFAH SENO	Ressources humaines pour assistance psychosociale	Karim DIALLO : 70 14 04 70 / 78 30 78 63

¹ Les structures d'assistance aux migrants vulnérables sont habilitées à référer vers les structures sanitaires compétentes



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Direction régionale de la Police nationale du Sahel et Police des frontières	Ressources humaines ; timbres payant	17 / 70 30 60 40
TGI Dori	Ressources humaines ; timbres payant	78 55 12 61
Gendarmerie de Dori	Ressources humaines ; timbres payant	116
Direction régionale des droits humains et de la promotion civique du Sahel	Ressources humaines ; timbres payant	70 75 96 74
OIM	Humaines et financières	54 49 53 52
UNHCR	Humaines et financières	66 85 58 37 / 65 50 48 10 / 24 46 00 93
Terre des hommes	Humaines et financières	Boukary KAREMBIRI : 70 99 78 97
Réseau protection de l'enfant	Financières, matérielles et humaines	70 14 04 70
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielles	Pélagie COULIBALY : 06 74 09 52



Assistance aux enfants

Structure	Ressources	Contact
Réseau protection de l'enfant	Financières, matérielles et humaines	70 14 04 70
Croix rouge	Coupons alimentaires, vivres, kits d'hygiène, NFI	Centre d'écoute : 70 72 70 56 / 51 20 92 29 Président du Comité provincial : 70 24 25 32



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Financières, matérielles et humaines	54 49 53 52
Syndicat des transporteurs de Dori	Caisse du syndicat des transporteurs	Mamoudou CISSE : 70 33 93 26 / 76 52 01 92
Gendarmerie ; police	Sauf conduit, laissez-passer	17 / 70 30 60 40

LA RÉGION DES HAUTS-BASSINS

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Ali B KONE : 70 72 99 28 / 78 24 15 79
	HOUET : Bernadette M. R. YAMEOGO/ BELEM W. : 70 27 11 41
DPFSNFAH	KÉNÉDOUGOU : Sié Pascal PODA : 70 63 71 12
	TUY : Moumouni KAGAMBÈGA : 70 27 81 79
UNCHR	Ali SAWADOGO : 65 50 47 75 Abibata BATOURÉ/KINORÉ : 65 50 47 56 TTUMAGU Tont : 65 00 01 99
Antenne de la CONAREF	Issoufou SIGUI : 65 98 80 14
Croix-Rouge	Coordonnateur régional de projet : 70 54 34 30 / 5113 79 60 Comité provincial : 70 08 56 30
OIM	Séverin KERE : 54 49 50 74 Sandrine NEGALO : 67 71 13 66
Représentant(e)s du réseau de protection de l'enfance	HOUET : Bernadette M. R. YAMEOGO/BELEM W. : 70 27 11 41 KÉNÉDOUGOU : Sié Pascal PODA : 70 63 71 12 TUY : Moumouni KAGAMBÈGA : 70 27 81 79
Groupe de Travail Régional pour la Migration Mixte	Président Directeur Régional Droits Humains : Armand HEMA : 73 70 61 60

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
Association TIE Bobo Dioulasso	Ressources humaines, centre d'accueil d'urgence (composé de : 1 dortoir pour femme, 1 dortoir pour homme de 30 personnes, espace de causerie)	Lassina KONATÉ : 76 67 14 76 Hermann KY : 70 56 60 83
Direction provinciale du MFSNFAH du Houet	Centre d'accueil et de transit de Bobo : - 1 dortoir pour hommes de 32 places ; - 1 dortoir pour femmes de 32 places ; - 1 dortoir pour adolescents de 32 places.	Gestionnaires du centre : T.Alphonse KAM : 64 61 43 25 Noufou SAVADOGO : 64 00 20 02



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
Croix-Rouge	Financières, coupons	Centre d'écoute : 70 54 34 30 / 51 13 79 60 Comité provincial : 70 08 56 30
Association TIE Bobo-Dioulasso	Kits alimentaires	Lassina KONATE : 76 67 14 76 Hermann KY : 70 56 60 83
Démembres ments CONASUR (CORESUR, COPROSUR)	Assistance alimentaire Kit de dignité Vivres	Gouvernorat des Hauts-Bassins : 20 98 41 10 DPFSNFAH Houet DPFSNFAH KénéDougou DPFSNFAH Tuy
CIAUD Canada	Cash pour les demandeurs d'asile, réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Boris TETE : 71 49 52 95



Assistance médicale et psychosociale¹

Structures	Ressources	Contact
CHU-SS Bobo-Dioulasso	Ressources humaines et matérielles Psychiatrie : 10 lits, 2 psychiatres, 7 infirmières psychiatriques, 2 salles d'isolation pas de ECT Soins payants	Service social CHU-SS Hamidou KONANÉ : 70 15 63 91
DP MFSNFAH	Ressources humaines pour la prise en charge psychosociale	Houet : W. Bernadette M. R. YAMEOGO/BELEM : 70 27 11 41 Kenedougou : Sie Pascal PODA : 70 63 71 12 Tuy : Moumouni KAGAMBEGA : 70 27 81 79
Direction Régionale de la Santé CMA (DO, DAFRA, LENA) CSPSI 7	Ressources humaines et matérielles Assistance médicale	DRS HBS Rodrigue DIAO : 70 30 31 61
Croix-Rouge	Ressources financières, humaine et matérielles, assistance médicale, soutien psychosocial y compris rétablissement des liens familiaux	Centre d'écoute : 70 54 34 30 / 51 13 79 60 Comité provincial : 70 08 56 30
ALERT Migration Afrique Bobo et Koloko	Ressources humaines	Représentant : 70 28 47 86

¹ Les structures d'assistance aux migrants vulnérables sont habilitées à référer vers les structures sanitaires compétentes



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Gendarmerie	Ressources humaines et matérielles	16
Police	Ressources humaines et matérielles	17 / 10 10
DPFSNFAH	Ressources humaines et matérielles	116
Direction régionale des droits humains et de la promotion civique des Hauts-Bassins	Ressources humaines, matérielles et financières	Béli Victor BAZIÉ : 76 56 21 11 / 20 98 51 40 Dr en Droits Armand HEMA : 73 70 61 60
Croix-Rouge	Ressources humaines, matérielles, financières	Centre d'écoute : 70 54 34 30 / 51 13 79 60 Comité provincial : 70 08 56 30
UNHCR	Ressources humaines, matérielles, financières	Tony TUMAGU : Responsable : 65 00 01 99 Abibata BATOURE/KINORE : 65 50 47 56
Antenne de la CONAREF	Ressources disponibles pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile les réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Issoufou SIGUI : 65 98 80 14
Brigade régionale pour la protection de l'enfance	Ressources pour l'assistance judiciaire	17
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielle	Boris TETE : 71 49 52 95
Association des Femmes Juristes du Burkina Faso	Clinique juridique et appui judiciaire et psychologique	Chantal NIKIEMA : 20 95 60 60



Assistance aux enfants

Structures	Ressources	Contact
SOS Enfants Orodara	Restauration, retour en famille	20 99 53 45 / 78 15 03 56
Save the Children Bobo-Dioulasso	Financières, retour en famille	Hamadou YONABA : 53 94 67 44
Terre des hommes Bobo-Dioulasso et Houndé	Financières, retour en famille	Aoua TRAORE : 70 64 68 69
Service Enfance DPFSNFAH	Placement dans les familles d'accueil	1 1 6
AEJT Hauts-Bassins	Sensibilisation, placement en famille d'accueil	76 09 92 59 70 96 58 94
Croix-Rouge	Coupons alimentaires, vivres, kits d'hygiène, NFI	Centre d'écoute : 70 54 34 30 / 51 13 79 60 Comité provincial : 70 08 56 30



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Financières, matérielles et humaines	Severin KERE : 54 49 50 74
Gendarmerie, Police	Sécurité et sauf conduit, laissez-passer	16 / 17

LA RÉGION DES CASCADES

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Drissa TOU : 62 20 43 30
DPFSNFAH	Zenabou KYELEM/KONATE : 70 73 35 10 / 76 67 67 30
UNHCR	Tony TUMAGU : 65 00 01 99 Abibata KINORE : 65 50 47 56
Antenne de la CONAREF	Issoufou SIGUI : 65 98 80 14
Croix-Rouge	Superviseur terrain projet : 70 82 95 88 / 70 59 47 26
OIM	Severin KERE : 54 49 50 74
Réseau de protection de l'enfant	78 09 24 10

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
Association TON Niangoloko	Centre d'hébergement Bénéficiaire de l'appui technique de Keoogo dans le cadre du RAO et financier de Plan pour le compte du projet SACTS sur la lutte contre traite des enfants. Bénéficiaire de l'appui du mécanisme RAO	Responsable : 70 13 35 80 / 20 91 70 62 Issaka SOMANDE : 70 13 35 80
Ailes de refuge Banfora	Famille d'accueil uniquement pour les mineurs	Responsable : 71 32 20 30
Croix-Rouge	Ressources financières	Centre d'écoute : 70 82 95 88 / 51 52 00 46 Président du comité : 70 59 47 26
Association MUNYU	Centre d'hébergement, restauration y compris	Responsable : 70 71 38 21



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
Croix-Rouge Comoé et Léraba	Vivres	Centre d'écoute : 70 82 95 88 / 51 52 00 46 Président du comité : 70 59 47 26
Association TON Niangoloko	Kits alimentaires et soutien dans le cadre du projet SACTS	20 91 70 62 / 70 13 35 81
COPROSUR	Vivres	71 22 03 87 / 70 73 35 10
Direction régionale Cascades (DRFSNFAH)	Ressources humaines	20 91 08 32 / 70 77 46 07
CIAUD Canada	Cash pour les demandeurs d'asile, réfugiés et personnes à risque d'apatridie ou apatrides	Ousmane OUEDRAOGO : 73 18 85 95



Assistance médicale et psychosociale¹

Structures	Ressources	Contact
CMA et CM, CSPS	Ressources humaines	Docteur Olivia OUEDRAOGO : 72 97 14 73
Croix Rouge	Ressources matérielles et financières pour la prise en charge médicale et psychosociale, rétablissements des liens familiaux y compris	Centre d'écoute : 70 82 95 88 / 51 52 00 46 Président du comité : 70 59 47 26
CSPS Jean Paul II	Ressources humaines	70 27 59 97
Association TON	Accompagnement psychosocial et aux passages des frontières dans le cadre du RAO et à la réintégration dans le cadre du projet SACTS	Issaka SOMANDE : 70 13 35 80
DP MFSNFAH	Ressources humaines pour l'assistance psychosociale	Zenabou KYELEM/KONATE : 70 73 35 10 / 76 67 67 30



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Gendarmerie	Ressources humaines et matérielles	16 / 70 74 55 70
Police	Ressources humaines et matérielles	17 / 10 10
DPFSNFAH	Ressources humaines et matérielles	116
Direction Régionale des droits humains	Ressources humaines et matérielles	70 23 25 80
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielles	Ousmane OUEDRAOGO : 73 18 85 95

¹ Les structures d'assistance aux migrants vulnérables sont habilitées à référer vers les structures sanitaires compétentes



Assistance aux enfants

Structures	Ressources	Contact
Save the Children Banfora	Financières et humaines	Mr Evariste : 53 94 67 49
Service Enfance de DPFSNFAH	Placement dans les familles d'accueil	116 / 20 91 00 84 / 71 07 87 51
Brigade régionale pour la protection de l'enfance	Assistance judiciaire	Commissaire ILBOUDO : 61 42 10 12
Association TON	Hébergement et restauration Paquet de service de protection dans le cadre du projet SACTS	20 91 70 62 / 70 13 55 80 Issaka SOMANDE : 70 13 35 80
Association MUNYU	Hébergement et restauration	Madame SOME : 70 71 38 60
AEJT Cascades	Sensibilisation, hébergement	70 96 58 94
Croix Rouge	Coupons alimentaires, Vivres, Kits d'hygiène, NFI	Centre d'écoute : 70 82 95 88 / 51 52 00 46 Président du comité : 70 59 47 26



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Financières, matérielles et humaines	Séverin KÉRÉ : 54 49 50 74
Gendarmerie, Police	Sécurité	16 ; 17
Association TON	accompagnement aux passages des frontières et remises aux autorités dans le cadre du projet SACTS	Issaka SOMANDE : 70 13 35 80

LA RÉGION DE L'EST

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Augustin OUEDRAOGO : 70 36 22 77 / 76 49 91 35
DPFSNFAH	Jean Paul OUEDRAOGO : 70 33 74 97 / 77 70 70 74
UNHCR	Jean Joel NARE : 70 05 98 53
OIM	Kayo Kazana COULIBALY : 56 66 18 66
Représentant du réseau de protection de l'enfance	M. SANDWIDI : 70 56 95 03

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
DPFSNFAH Kantchari	Famille d'accueil Ressources humaines	Responsable : 72 30 06 82
DPFSNFAH Gourma	Centre de transit de Gourma : capacité d'accueil environ 20 personnes,	DPFSNFAH Fada : 70 33 74 97
DPFSNFAH Komienga	Centre de transit opérationnel	DPFSNFAH : 70 84 63 49 / 74 01 57 24
DPFSNFAH Tapoa	Famille d'accueil Ressources humaines	DPFSNFAH : 63 99 43 78



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
Assistance alimentaire	Ressources financières	Kayo Kazana COULIBALY : 56 66 18 66
Association des jeunes femmes de Bogandé	Ressources humaines et financières	70 30 96 16
Ousmane OUEDRAOGO	73 18 85 95	Emeric COMPAORE : 53 66 42 49



Assistance médicale et psychosociale

Structures	Ressources	Contact
District sanitaire de Fada, CHR de Fada	Personnel soignant ; ambulances	Docteur YAMEOGO : 70 01 35 75
District sanitaire de Diapaga	Ressources humaines et matérielles	Docteur BAYILI : 51 28 35 63
DPFSNFAH	Ressources humaines pour l'assistance psychosociale	DPFSNFAH Kompienga : 70 29 62 53 / numéro vert : 116 DPFSNFAH Fada : 70 33 74 97 DPFSNFAH Tapoa (Diapaga) : 70 84 63 49 DPFSNFAH Komondjari (Gayéri) : 70 02 14 01 / 76 51 65 56 Kantchari : ZONGO : 72 30 06 82 DPFSNFAH Gnagna (Bogandé) : 70 10 94 30
OTRAF	Ressources humaines et matérielles Accompagnement Mécanisme RAO	M. KAMADENI : 70 41 24 54 Seydou DOUKA : 70 78 37 39
Centre médical de Kantchari	Ressources humaines et matérielles	M. NANA : 70 60 91 68
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines	Yéridhama SABDANO : 78 02 09 37



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Gendarmerie	Accueil, accompagnement, fiche de référence	16 / 10 10
Police	Accueil, accompagnement, fiche de référence	17
Brigade des SP	Accueil, accompagnement, fiche de référence	118
DPFSNFAH	Appui pour l'établissement d'actes de naissance	116
CIAUD Canada	Ressources humaines et matérielles	Emeric COMPAORE : 53 66 42 49



Assistance aux enfants

Structures	Ressources	Contact
Le réseau de protection de l'enfant	Ressources humaines et matérielles	M. SANDWIDI : 70 56 95 03
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines	Responsable : 78 02 09 37



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Humaines, matérielles et financières	Kayo Kazana COULIBALY : 56 66 18 66
Gendarmerie, Police	Sauf conduit, laissez-passer et sécurité	16 / 17

LA RÉGION DU CENTRE-EST

I. LES ACTEURS CLÉS DU MÉCANISME DE RÉFÉRENCIEMENT

Structures	Contact
DRFSNFAH	Wend-Pagnagda Roland Omer Thierry KELEM : 70 27 69 09 / 55 17 39 05
DPFSNFAH	Metbdenda KABORE : 60 33 22 99
UNHCR	Jean Joel NARE, chef de bureau : 65 50 48 18 TOE Achille : 65 50 48 31
OIM	Yempabou Guillaume NADIOUARI : 67 39 65 33
RPE	Représentant : M. T. Alain : 70 56 71 21

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES DISPONIBLES



Assistance hébergement

Structures	Ressources	Contact
OCADES/ Caritas	Ressources financières	Dieudonné GUIGUEMDE : 71 23 33 99 / 68 58 33 03
DPFSNFAH de Koupéla	Centre de transit, ressources humaines	DPFSNFAH : Germaine KUELA : 70 66 65 34



Assistance alimentaire et matérielle

Structures	Ressources	Contact
OCADES/ Caritas	Ressources humaines et financières : coupons	Dieudonné GUIGUEMDE : 71 23 33 99/ 68 58 33 03
OIM	Ressources financières	Yempabou Guillaume NADIOUARI : 67 39 65 33
ALERT Migration Afrique Tenkodogo	Ressources humaines et financières	M.Touwendin Brice LOUGA : 70 09 02 39



Assistance médicale et psychosociale

Structures	Ressources	Contact
DPFSNAH	Ressources humaines	116
OTRAF	Ressources humaines	M. KAMADENI : 70 41 24 54 DOUKA Sydou : 70783739
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines	Touwendin Brice LOUGA : 70 09 02 39
Plan Burkina	Ressources financières	70 27 13 80 / 76 20 26 17
OCADES/Caritas	Ressources humaines	Dieudonné GUIGUEMDE : 71 23 33 99 / 68 58 33 03



Assistance juridique

Structures	Ressources	Contact
Mairie de Tenkodogo	Ressources pour l'établissement d'actes de naissance	71 28 84 14
Gendarmerie	Accueil, accompagnement, fiche de référence	16 / 10 10
Police	Accompagnement, fiche de référence	17
DPSNFAH	Appui pour l'établissement d'actes de naissance	116 Adama BANDAOGO : 71 02 70 04



Assistance aux enfants

Structures	Ressources	Contact
Les membres du Réseau de Protection de l'Enfant	Ressources humaines et matérielles	70 56 71 21 / 71 00 04 62 / 70 66 34 18
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines qualifiées et disponibles	Touwendin Brice LOUGA : 70 09 02 39



Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine

Structures	Ressources	Contact
OIM	Ressources humaines, matérielles et financières pour les migrants	Yempabou Guillaume NADIOUARI : 67 39 65 33
Gendarmerie, police	Ressources humaines	16 / 17
ALERT Migration-Afrique	Ressources humaines qualifiées et disponibles	Touwendin Brice LOUGA : 70 09 02 39
UNHCR	Ressources humaines, matérielles et financières pour les réfugiés	Achille TOE : 65 50 48 31 Jean Joel NARE : 65 50 48 18

ANNEXES

ANNEXE 1 : Contexte en matière de collecte et de gestion des données migratoires au Burkina Faso	53
ANNEXE 2 : Quelques instruments juridiques et le dispositif institutionnel	57
ANNEXE 3 : Les mécanismes opérationnels existants	61
ANNEXE 4 : Exemple de fiche de liaison	62
ANNEXE 5 : Liste de quelques ambassades et consulats avec résidence à Ouagadougou	63
ANNEXE 6 : Liste de quelques représentants des communautés sœurs résidant au Burkina Faso	64

ANNEXE I :

CONTEXTE EN MATIÈRE DE COLLECTE ET GESTION DES DONNÉES MIGRATOIRES AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, l'alimentation des bases de données migratoires est liée à plusieurs sources. Il s'agit principalement des sources de données d'enquêtes ou recensement, des sources aux frontières et des sources administratives liées à la migration.

1. LES DONNÉES D'ENQUÊTES ET DE RECENSEMENT

Les données d'enquêtes et de recensement liées à la migration internationale sont généralement produites par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) au Burkina Faso. Après traitements des données, des documents de natures diverses sont diffusés, donc rendus accessibles aux utilisateurs.

2. LES SOURCES ADMINISTRATIVES ET AUX FRONTIÈRES

Les données relatives à la migration internationale sont produites par les différents secteurs de l'administration publique burkinabè. Elles émanent des sources dites administratives et aux frontières. Aux frontières, il s'agit essentiellement des sources de la police des frontières, tant terrestres qu'aériennes. Cependant, la production est faite de manière sectorielle. Les concepts et indicateurs utilisés par les structures administratives productrices des données liées à la migration ne sont pas harmonisés.

3. LES PRINCIPAUX TYPES DE DONNÉES LIÉES À LA MIGRATION COLLECTÉS AU BURKINA FASO

Les principaux types de données liées à la migration au Burkina Faso qui sont collectés sont :

- les différent(e)s catégories ou types de migration rencontré(e)s (voir colonne 1 du tableau ci-dessous),
- la nature des données migratoires collectées en fonction de chaque type de migration (voir colonne 2 du tableau ci-dessous),
- les différentes données qui ont été produites sur la base des données collectées (voir colonne 3 du tableau ci-dessous).

7 Catégories de migrants / Types de migration	Natures des données migratoires collectées	Types d'outils produits / Données élaborées
Flux migratoire	Migrants en situation de vulnérabilité	Données sur les inscrits et diplômés non nationaux des écoles et centres de formation professionnelle
Migrants de retour (forcé ou non)	Données sur les demandeurs d'emplois	Stock d'immigration interne
Migrants en transit	Données sur les apprenants	Stock d'émigration interne
Personnes déplacées internes (PDI)	Données sur les formations modulaires	Stock d'immigration internationale
Réfugiés	Données sur les contrats de travail des nationaux et non nationaux	Stock d'émigration internationale
Étudiants nationaux ayant obtenu le bac à l'étranger	Données sur les déclarations d'ouverture d'entreprise	Migration durée de vie
Étudiants étrangers vivant au Burkina	Données sur les compatriotes immatriculés dans les représentations diplomatiques et consulaires	Transfert monétaire

⁷ Le tableau se lit à la verticale, colonne par colonne.

Catégories de migrants / Types de migration	Natures des données migratoires collectées	Types d'outils produits / Données élaborées
Migrants en transit	Migrants en situation de vulnérabilité	Nombre de migrants assistés
Migrants de retour (forcé ou non)	Individus ayant auparavant émigré et de retour au pays	Nombre de retournés et de réadmissions
Personnes déplacées internes (PDI)	Données par genre et par âge	Stock de personnes déplacées internes
Réfugiés	Immigrants possédant le statut de réfugiés	Stock de réfugiés vivant au Burkina Faso
Étudiants nationaux ayant obtenu le bac à l'étranger	Bacheliers burkinabè venant de l'étranger et voulant étudier dans des instituts d'enseignement supérieur au Burkina Faso	Nombre annuel de bacheliers burkinabè en provenance de l'étranger
Étudiants étrangers vivant au Burkina	Inscrits et diplômés non nationaux des écoles et centres de formation professionnelle	Stock d'étudiants étrangers au Burkina Faso
Migrants de retour après leur retraite	Pensionnés transférés par les structures de sécurité ou prévoyance sociale tierces à la CNSS	Stock de migrants durée de vie pensionnés
Burkinabè de l'extérieur	Burkinabè immatriculés dans les représentations diplomatiques et consulaires	Diaspora burkinabè immatriculée / Estimations des transferts monétaires
Immigrants et descendants d'immigrants	Population étrangère vivant au Burkina Faso	Stock d'immigrants
Flux	Émigrants et immigrants	Stock d'émigrants / Stock d'immigrants
Travailleurs migrants	Contrats de travail d'étrangers / Données sur les déclarations de création d'entreprises par des non nationaux	

4. LA STRATÉGIE NATIONALE DE MIGRATION

La Stratégie nationale de migration (SNMig) a été adoptée en Conseil des Ministres le 08 février 2017. Il s'agit de la politique nationale de migration du Burkina Faso. Elle a pour vision :

« À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale ».

Cette vision décline cinq (5) axes stratégiques dont l'axe stratégique 4 qui porte sur l'approfondissement des connaissances de la migration dans toutes ses dimensions. Cet axe vise à : i) renforcer la collecte et l'analyse des données sur les migrations ; ii) mettre en place un observatoire sur les migrations.

ANNEXE 2 :

QUELQUES INSTRUMENTS JURIDIQUES ET LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

Instruments juridiques internationaux :

- **La convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967** : <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>
- **Les normes de l'OIT sur le travail des migrants** : www.ilo.org/global/standards/lang-fr/index.htm
- **La convention de Palerme et ses protocoles additionnels sur la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants** : <https://goo.gl/CS4uVP>
- **La convention relative aux droits de l'enfant** : <https://www.lgdj.fr/la-convention-de-l-onu-relative-aux-droits-de-l-enfant-du-20-novembre-1989-9782343144153.html>
- **La déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948** : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-humanrights/index.html>
- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)** : <https://www.humanium.org/fr/normes/pactes-internationaux-1966>
- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)** : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et tortures** : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>
- **La Convention sur l'élimination des discriminations faites aux femmes** : www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.html
- **La Convention relative à la protection des migrants travailleurs et des membres de leur famille** : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

Instruments juridiques continentaux

- **La charte africaine des droits de l'Homme et des peuples** : www.achpr.org/fr/instruments/achpr
- **La convention de l'OUA de 1969 portant statut des réfugiés** : www.achpr.org/fr/instruments/refugee-convention
- **Le cadre stratégique pour une politique migratoire en Afrique de 2006** : <http://www.amld-ong.org/migration-francophonie-cedeao-uemoa/politique-migratoire-pour-les-c-e-r/>
- **La déclaration d'Alger de 2006 relative à une position commune sur la migration et le développement** : www.un.org/fr/africa/osaal/pdf/au/cap_migrationanddev_2006f

Instruments juridiques régionaux

- **Le protocole A/ P I / 5 / 79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO** : <https://en.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/traité-de-la-cedeao-pour-la-libre>
- **L'approche commune de la CEDEAO en matière de migration de 2008** : <https://publications.iom.int/fr/books/traverser-des-frontieres-artificielles-une-evaluation-des-migrations-professionnelles-dans-la>
- **Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest (Abidjan, le 27 juillet 2005)**
- **La Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant** : <http://www.achpr.org/fr/instruments/child/>

Instruments juridiques nationaux

- La Constitution burkinabè :
<http://mjp.univ-perp.fr/constit/bf2012.html>
- La Loi n°029-2008 portant sur la traite des personnes et pratiques assimilées (promulgation de la Loi n°025-2018 portant code pénal du 31 Mai 2018, par décret n°0503 du 22 juin 2018, art 511-I et suivant) : https://sherloc.unodc.org/cld/document/bfa/2008/loi_no_029-2008an_portant_lutte_contre_la_traite_des_personnes_et_les_pratiques_assimilees.html
- La Loi n°042-2008/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso : <https://www.refworld.org/pdfid/4e15b1982>
- Le Code pénal burkinabè
- La Loi n°011-2014/AN portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants :
http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=98001

Accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec pays tiers

- Accord bilatéral relatif à la lutte contre la traite d'enfants conclu entre le Burkina Faso et le Mali (25 juin 2004) ;
- Accord de coopération relatif à la lutte contre la traite transfrontalière d'enfants conclu entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (17 octobre 2013) ;
- Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre :
<https://docplayer.fr/65747652-Accord-multilateral-de-cooperation-regionale-de-lutte-contre-la-traite-des-personnes-en-particulier-des-femmes-et-des-enfants-en-afrique-de-l-ouest.html>

Autres

- Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement de 2006 ;
- Recommandations du BIT sur la défense des travailleurs occupés à l'étranger.

DISPOSITIF ORGANISATIONNEL/ INSTITUTIONNEL :

- **Existence des services techniques déconcentrés**
(DRDHPC, DRFSNFAH, DPFSNFAH, Services sociaux communaux, Commissariats de police, Postes de gendarmerie, Directeurs régionaux de la police, Contrôles aux frontières, Palais de Justice, Gouvernorats) ;
- **Existence des ONG, OSC et institutions humanitaires :**
(association des jeunes et enfants travailleurs, ALERT Migration-Afrique, Croix-Rouge) ;
- **Collectivités territoriales ;**
- **CONASUR et ses démembrements**
(CORESUR, COPROSUR, CODESUR) ;
- **MIABE ;**
- **CONAREF ;**
- **Les services techniques déconcentrés du Ministère de la Santé.**



Besoins : coordination, développer des textes spécifiques en matière de protection des migrants ; appropriation de la Stratégie nationale de la migration ; mécanisme de référencement ; mise en place d'un système d'alerte.

ANNEXE 3 :

LES MÉCANISMES OPÉRATIONNELS EXISTANTS

- Procédures standards opérationnelles
OIM – UNHCR – CONAREF (2019) ;
- Lettre d’entente entre l’UNHCR et l’UNICEF ;
- Réseau des transporteurs ;
- Réseau de protection de l’enfant ; fiches de référencement,
d’évaluation rapide des besoins, de liaison ;
- Le RAO avec appui SSIAO ;
- Le Groupe de Travail sur la Protection de l’Enfant ;
- Réseau de protection via les communautés étrangères ;
- Mémoires d’entente entre OIM, UNHCR, UNICEF,
CONASUR, CONAREF, PAM.

ANNEXE 4 :

EXEMPLE DE FICHE DE LIAISON

MINISTERE DE LA FEMME DE LA SOLIDARITE
NATIONALE , DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION
HUMANITAIRE

DIRECTION REGIONALE DE LA FEMME DE LA
SOLIDARITE NATIONALE , DE LA FAMILLE ET DE
L'ACTION HUMANITAIRE

DIRECTION DE LA FEMME DE LA SOLIDARITE
NATIONALE , DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION
HUMANITAIRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Fait à

Le

FICHE DE LIAISON (REFERENCE)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Titre ou Fonction :

Service :

Lieu :

Service destinataire

Réfère (Mr/Mme/Mlle) :

Age : Profession/ Occupation

A votre service pour : (motifs)

.....

.....

.....

.....

Observations particulières sur le Cas

.....

.....

.....

.....

PJ (s'il y a lieu)

Signature et cachet

Tel Email :

ANNEXE 5 :

LISTE DE QUELQUES AMBASSADES ET CONSULATS AVEC RÉSIDENCE À OUAGADOUGOU

N°	Représentation Diplomatique	Contact
01	République de Côte d'Ivoire	25 31 82 28 /78 81 36 60
02	République de Guinée	78 58 67 08 / 72 67 67 13 /76 83 51 36
03	République Démocratique du Congo	64 72 77 39
04	République du Bénin	76 76 80 80
05	République du Mali	77 74 45 65
06	République du Niger	77 03 41 32
07	République du Sénégal	60 33 04 70 /52 21 13 26
08	République Fédérale du Nigéria	78 79 58 82

ANNEXE 6 :

LISTE DE QUELQUES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS SŒURS RÉSIDENT AU BURKINA FASO

N°	Communautés	Contact
01	Bénoïse	70 72 99 02 / 78 89 61 16 / 70 23 93 70
02	Camerounaise	78 27 64 06 / 76 40 72 74 / 79 23 13 91 / 71 94 18 80
03	Centrafricaine	63 92 75 76 / 69 57 04 77
04	Congolaise (République Démocratique du Congo)	57 12 13 27 / 67 40 91 06
05	Congolaise (République du Congo)	79 22 04 13 / 76 67 34 05
06	Guinéenne (Guinée Conakry)	76 83 51 36 / 78 58 67 08 / 57 32 23 52 / 78 82 26 85
07	Ivoirienne	70 61 17 19 / 79 90 99 55 / 79 03 46 87
08	Malienne	70 42 77 78 / 78 28 53 95 / 70 18 23 85
09	Nigérienne	64 72 77 39

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Bureau Pays du Burkina Faso

01 BP 6067 Ouagadougou 01

Ouaga 2000, Arrondissement 12, Secteur 52

Tél. : +226 25 37 40 38 - E-mail : oimouagadougou@iom.int

www.iom.int